ID: 044-200067635-20241004-10_2024_02-AU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE Arrondissement de Nantes

M. Le Président : Jean-Guy CORNU



44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

Décision du 4 octobre 2024

CYCLE DE L'EAU

10.2024-02

OBJET: Avenant n° 2 au lot n° 1: « Réseaux » de l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux sur les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la décision n°B 24.05.2022-01 du Bureau Communautaire du 24 mai 2022 approuvant l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux sur les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales conclu avec le groupement composé de l'entreprises ATLASS et de l'entreprise CHAUVIRE TP,

VU la décision n°02.2023-04 du Président en date du 10 février 2023 actant la conclusion d'un avenant n°1 pour l'ajout de prix nouveaux à l'accord-cadre sans incidence financière sur le contrat en cours.

Considérant la nécessité d'ajouter des prix nouveaux à l'accord-cadre, afin de réaliser certains travaux non prévus initialement ou pour préciser certains prix,

Considérant l'avenant n° 2 détaillant l'ensemble des prix nouveaux rendus nécessaires pour une bonne exécution des prestations, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1: de conclure un avenant n°2 au lot n°1 « Réseaux » de l'accord-cadre à bons de commande pour les travaux sur les réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales avec le groupement précité, étant entendu que cet avenant n'aura aucune incidence financière sur le marché en cours.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »



Envoyé en préfecture le 10/10/2024 Recu en préfecture le 10/10/2024 Publié le 10/10/2024

ID: 044-200067635-20241004-10_2024_02-AU

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES **Direction des Affaires Juridiques**

MARCHES PUBLICS

EXE₁₀

AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

13 rue des ajoncs CS 89409 44194 CLISSON CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public

Groupement SARL ATLASS'/ SAS CHAUVIRE TP

5 Avenue de l'Europe ZI du Petit Lapin SAINT GERMAIN SUR MOINE 44230 SEVREMOINE

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

Objet du marché public:

Accord-cadre à bons de commande

TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE, D'EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES Lot 1 : réseaux

Marché n° 22.016

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 21 juin 2022
- Forme de l'accord-cadre :

Accord-cadre à bons de commande monoattributaire, avec un minima annuel de 300 000 € HT et avec un maxima annuel de 2 500 000 € HT, valable pour la durée du marché.

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

1 an reconductible 3 fois (article 4.1 du CCAP). La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

- Montant initial de l'accord-cadre :
 - Les prestations sont rémunérées par application des prix fournis au bordereau des prix unitaires, étant précisé que seules les quantités réellement exécutées seront facturées.

D - Objet de l'avenant

Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le 10/10/2024

ID: 044-200067635-20241004-10_2024_02-AU

Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant n°2 a pour objet de créer des prix nouveaux à l'accord-cadre, afin de réaliser certains travaux non prévus initialement ou pour préciser certains prix.

Les prix nouveaux intégrés au bordereau des prix unitaires (BPU) sont les suivants :

	Fourniture et pose d'un poteau d'incendie	
700		
798	Ce prix comporte : le terrassement, la fourniture et la pose d'un poteau d'incendie neuf DN100mm à prises apparentes et non renversable, après agrément du maître d'œuvre, la mise en place des pièces de raccordements, la butée, la protection de purge, remblayage, test de bon fonctionnement. Non compris réfections de voirie	1 820,00 €
	L'unité : mille huit cent vingt euros	
	Fourniture et pose d'armoire électrique	
807	Fourniture et pose d'armoire 60-30 URBAN avec socle en béton et grille de fond, fermeture par triangle, y compris terrassement, remblaiement et pose de fourreau (nombre adapté au projet) L'unité: huit cent soixante-dix euros	870,00 €
	Fourniture et pose d'appareil de télésurveillance	
840	Ce prix rémunère la Fourniture et pose d'appareil de télésurveillance type LS42 Flow Modbus SOFREL et câblage entre afficheur SIEMENS et LS42 L'unité : mille neuf cents trente-deux euros	1 932,00 €
	Mise en merlon de terre polluée – chantier Zac de la Sèvre - Haye Fouassiere	
1107	Ce prix rémunère forfaitairement la mise en merlon de terre polluée dans le cadre du chantier de la ZAC de la Sèvre à la Haye-Fouassière	8 980,00 €
	Le forfait : huit mille neuf cent quatre-vingt euros	

Le présent avenant s'impose à tous les bons de commande passés en cours d'exécution ou à exécuter.

■ Prestations exécutées par les sous-traitants : Les dispositions du présent avenant s'appliqueront aux sous-traitants
déclarés pour l'exécution des prestations.

■ Incidence financière de l'avenant : L'avenant n° 2 a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre : (Cocher la case correspondante.)

NON □ OUI

■ Renonciation à toutes réclamations ultérieures :

Le présent avenant introduit une clause de renonciation à toutes réclamations, tout recours, tant amiable que contentieux, dont le fait générateur serait antérieur à la signature, par le titulaire, du présent avenant.

Clauses inchangées :

Les autres clauses du marché restent inchangées, pour autant qu'elles ne soient pas contraires aux dispositions du présent avenant.

Annexes de l'avenant :

Numéro	Intitulé des Annexes
N°1	Bordereau des prix unitaires V3 intégrant les prix nouveaux précités

ID: 044-200067635-20241004-10_2024_02-AU

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le 10/10/2024



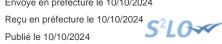
E - Signature du titulaire du marché public

^(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A: Clisson,

Signature (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

ID: 044-200067635-20241004-10_2024_02-AU

■ En cas de notification par voie électronique :				
(Coller l'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)				
■ En cas d'envoi en lettre rec	commandé avec accusé de réception :			
(Coller l'avis de réception postal, daté et sig	gné par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)			
■ En cas de remise contre ré	cénissé ou par mail :			
Le titulaire signera la formule ci-de				
Le litulaire signera la formule ci-de				
	« Reçu le présent avenant à titre de notification »			
	A, le			
	Signature du titulaire,			